



ORANGE
PARTOUT POUR TOUS



L'accord intergénérationnel 2016-2018 prévoyait 6000 recrutements externes sur la période. Sur ces 6000 recrutements, il était prévu de recruter en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) 3600 jeunes de moins de 30 ans et 1400 des jeunes en contrat d'alternance à Orange.

L'accord Intergénérationnel 2019-2021 prévoyait 6800 recrutements externes sur la période. Sur ces 6800 recrutements, il était prévu de recruter en CDI 2000 des jeunes en alternance à Orange.

Sur la période à venir (2022-2024), la Direction doit s'engager sur un volume de recrutements à la hauteur des départs massifs prévus.

Nos jeunes ont besoin d'être employés en France et l'accroissement des activités délocalisées par Orange à l'étranger doit être régulé.

La dictature des coûts doit pouvoir trouver ses limites en faveur d'une sauvegarde de l'emploi en France.

ACCORD INTERGÉNÉRATIONNEL

PARTIE 2 - LES RECRUTEMENTS

PEUT MIEUX FAIRE !

Novembre 2021

Ces dernières années, grâce à la signature des « accords intergénérationnels », la Direction s'était engagée à recruter 6000 personnes sur la période 2016-2018 et 6800 personnes sur la période 2019-2021. La négociation d'un nouvel accord est en cours. Pour le moment, la CFDT a obtenu un engagement de la Direction pour recruter 7500 personnes.

AU REGARD DE LA FONTE PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS, LA CFDT DEMANDE UN MINIMUM DE 8.000 RECRUTEMENTS

Si le projet d'accord intergénérationnel était signé, les départs en TPS s'ajouteraient aux départs naturels. Pour la CFDT, il importerait alors que les équipes soient en mesure de faire face aux volumes d'activité dans de bonnes conditions. Il faudrait donc recruter !

Alors que la Direction souhaite recruter uniquement dans les filiales en France LA CFDT DEMANDE DES RECRUTEMENTS À ORANGE FRANCE

Pour la CFDT, la maison mère « Orange France » regroupe des compétences clefs qu'il faut préserver. Si l'on considère les travaux de la Direction, les gains de productivité permettront de faire face aux départs naturels d'ici 2023, sans qu'il soit nécessaire de recruter. Toutefois, la mise en place, si l'accord était signé, d'un nouveau dispositif TPS 5 ans (*modulable de 18 à 60 mois*) changerait la donne. L'accord doit donc aussi prévoir des recrutements à Orange France pour remplacer les départs en TPS.

**LA CFDT ATTEND
DES ENGAGEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES : IL FAUT
RECRUTER EN CDI
DES JEUNES EN
ALTERNANCE À
ORANGE
ET RECRUTER SUR
LE MARCHÉ DU
TRAVAIL DES
JEUNES DE MOINS
DE TRENTE ANS.**



FÉDÉRATION F3C - 47/49 Avenue Simon Bolivar - 75019 Paris
CFDT-ORANGE.COM

Rejoignez-nous sur l'application mobile ORANGE CFDT

